

**PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRANS**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 mars 2018, convocation du Conseil Municipal, adressée à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le 15/03/2018 à 19h.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le quinze mars à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Gérard SIMONET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 mars 2018

Présents :

SIMONET Gérard / FERRATO Adriano / FERRANTE François / PEROTTO Christine / BESSOT André / HON Roger / TARI Christine / VIALLE Renée / CUIILLIER Maryline / CAMPIONE Sandra / METZ Jacques / NOIROT Roberte / MICHALLAT Yvette / GUINIER Alain / FERLUC Julien / JULIEN Gilles / MARTIN Christophe / GIRIN Annick / GRANGIER Georges / JEAN Marie-Elisabeth / FAGUET Pascaline / GUINET Marie-France / ZULIAN Valérie / NARDIN Marie-Christine / PELLAT Xavier / SPATARO-SCHEIDEL Maria / MELET Luc.

Absent(s) :

ROBERT Jean-Jacques (pouvoir à Y. MICHALLAT) / BOUBELLA Djamila (pouvoir à M.C. NARDIN)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MARTIN

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
FINANCES.....	3
Compte Administratif 2017.....	3
Compte de Gestion 2017 de la Ville du Receveur Percepteur.....	7
Affectation des résultats.....	8
Rapport sur les acquisitions et les ventes de biens immobiliers.....	10
Budget Primitif 2018.....	11
Fixation des taux d'imposition.....	18
EDUCATION/JEUNESSE/ENFANCE.....	19
Signature d'une convention avec l'association la balancelle.....	19
ECOLE DE MUSIQUE.....	21
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique.....	21
AMÉNAGEMENT/FONCIER/ENVIRONNEMENT.....	23
Cession d'un terrain au Département de l'Isère pour l'implantation d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique) et autorisation de dépôt d'un permis de construire - BM 236 Valmorger.....	23
QUESTIONS DIVERSES.....	24

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Avant d'approuver l'ordre du jour M. X. Pellat demande de bien vouloir préciser dans le compte rendu que la délibération concernant l'Espace Barfety a été présentée en commission après que les travaux aient été réalisés.

Mme V. Zulian remercie Monsieur le Maire d'avoir communiqué un exemplaire papier pour les groupes d'opposition du BP 2018 et du CA 2017. Il n'y était pas obligé.

Le compte rendu de la séance du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité des élus présents.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour comportant 9 projets de délibération est approuvé à l'unanimité.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_005

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RAPPORTEUR : Christine PEROTTO

Dossier suivi par : Michèle BERGERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2313-1
Vu l'avis favorable de la commission de Pôle Moyens Internes en date du 8 mars 2018,

Madame Christine PEROTTO, Adjointe chargée des Finances, des Moyens Généraux et de la Gestion du Personnel présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prévisions

Recettes 10 663 500,00 €

Dépenses 10 663 500,00 €

Réalisés

Recettes 10 739 057,74 €

Dépenses 9 122 788,99 €

RÉSULTAT : 1 616 268,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Prévisions

Recettes 3 817 000,00 €

Dépenses 3 817 000,00 €

Réalisés

Recettes 3 006 415,99 €

Dépenses 2 048 044,67 €

RÉSULTAT : 958 371,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 6 voix contre,

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Adriano FERRATO, Premier Adjoint.

ADOpte le Compte Administratif 2017 tel que présenté.

Intervention(s) : G. SIMONET – M. SPATARO-SCHEIDEL – V. ZULIAN
G-SIMONET :

« Le vote du compte administratif est l'occasion pour notre Conseil Municipal de faire le point sur l'ensemble des recettes et des dépenses de notre budget communal réalisé au cours de l'année précédente. L'analyse du Compte Administratif reflète donc, plus qu'un Bilan prévisionnel, l'exacte réalité de la situation financière de notre commune, que cela soit en fonctionnement, en investissement ou sur l'état de notre dette. Comme vous pouvez le constater le Compte Administratif 2017 et dans la continuité des précédents, avec une à diminution de notre budget de fonctionnement lié la baisse des dotations de l'état. Pour rappel en 2013 l'état nous octroyait presque 1 600 000 euros de dotations. En 2017 ce chiffre était inférieur à 800 000€ C'est donc plus de la moitié de nos dotations qui ont disparu en 5 années. Même si la baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales était nécessaire pour permettre la réduction de nos déficits et de notre dette sur le plan national, elle n'en restait pas moins inquiétante pour l'avenir des collectivités locales dont les budgets de fonctionnement sont en partie dépendants de cette recette non négligeable. A Moirans, malgré la baisse des dotations nous n'avons pas connu de situation préoccupante. Je crois que nous avons su rapidement prendre la mesure des baisses de recettes qui allaient nous être impactées et nous avons anticipé ces mesures en procédant à une diminution drastique de nos dépenses de fonctionnement. Je remercie ce soir une fois encore l'ensemble des élus du conseil municipal, parce que depuis 5 années maintenant vous avez compris que la situation financière des collectivités locales avait changée et qu'il faut maintenant envisager nos politiques publiques au regard des nouvelles contraintes qui nous sont imposées. Bien sûr je remercie également l'ensemble des agents municipaux qui ont joué le jeu et qui ont bien compris l'enjeu de diminuer nos dépenses de fonctionnement, car il en va simplement de l'avenir de notre commune.

Je suis également satisfait de pouvoir dire que nous avons traversé cette période délicate de baisse de dotations sans augmenter les impôts ou la dette de notre commune. La bonne santé de notre commune se retrouve concrètement dans les éléments de notre Compte Administratif 2017 sur lesquels je vais revenir rapidement. Comme je vous l'ai évoqué dans mon introduction, nos recettes globales de fonctionnement sont en baisse depuis 5 ans. Cette baisse est liée en grande partie à la diminution des dotations de l'Etat. Nos recettes d'impositions 2017 sont restées stables, puisque nous n'avons pas augmenté les taux des impôts des Moirannais depuis 1995. Face à la diminution de nos recettes de fonctionnement nous avons été contraints de baisser nos dépenses de fonctionnement ces dernières années. Nos dépenses étaient de 9,40 millions en 2013 elles sont en 2017 de 8,58 millions soit une baisse de -8,8% en 5 ans. Si je reprends les chiffres de la seule année dernière, cette baisse de nos dépenses a été de -1,7% entre le CA 2016 et le CA 2017. Si nous faisons un zoom sur nos dépenses de personnel, recettes déduites, celles-ci ont été en constante augmentation depuis 2006, elles se sont stabilisées à partir de 2012 et ont amorcé une descente depuis 2015. En 2015 nous avons diminué de -1,02% nos dépenses de personnel par rapport à 2014. En 2016 nous avons une

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

nouvelle fois diminué nos dépenses de -1,75%. Et comme vous avez pu le constater dans les documents du Compte Administratif 2017, nous avons réalisé une baisse de -4,97% de nos dépenses de personnel. Ce chiffre est extrêmement significatif et montre les efforts que nous avons effectués sur notre masse salariale. J'en profite par ailleurs pour passer un message à nos élus du Pays Voironnais, l'augmentation de 3.5% de la masse salariale, n'est pas une fatalité, elle se gère, elle se travaille et surtout elle s'anticipe. Et c'est ce que nous, les élus, avons pour mission de faire. Ce chiffre record s'explique entre autre par des changements importants en 2017 : une DSP pour le périscolaire, le départ de notre ancienne Directrice Générale des Services, le remplacement à mi-temps du directeur de cabinet, le redéploiement en interne de missions comme au service Urbanisme ou à l'Animation où nous n'avons pas remplacé nos deux congés maternité...

Le bilan de notre Compte Administratif est donc établi de la façon suivante : 10 739 057,74 euros de recettes réalisés, alors que nous avions prévu 10 663 500 euros au BP 2017. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement nous avons réalisés en 2017 9 122 788,99 euros, alors que nous avions prévus 10 663 500 de dépenses. C'est donc une satisfaction que nos recettes soient légèrement supérieures à ce que nous avons prévu, mais aussi que nos dépenses soient plus faibles que prévu. Nous pouvons nous satisfaire que ces résultats de 2017 ne se soit pas fait dans l'autre sens. Cela démontre que nous avons géré de manière attentive et consciencieuse le budget de notre commune durant l'année 2017. En ce qui concerne notre budget d'investissement, nos recettes et nos dépenses avaient été envisagées équilibré dans notre BP 2017 à hauteur de 3 817 000 euros, nos recettes se sont élevées finalement à 3 006 415,99 euros et nos dépenses à 2 048 044,67 euros soit un résultat positif de 958 371,32 euros. Comme vous le savez l'investissement voté dans le BP 2017 mais qui n'aurait pas été réalisé en 2017, celui-ci est automatiquement reporté sur le budget 2018, et vient s'ajouter en recettes et en dépenses au budget d'investissement, au titre de l'excédent d'investissement et des reports. Je terminerai enfin par faire un point sur l'état de notre dette, notre capital restant dû était de 9 265 162 euros en 2015, de 8 526 697 euros en 2016, il est passé à 7 053 853 euros en 2017 soit une baisse de 18% de notre dette entre 2016 et 2017. C'est également une satisfaction puisque aujourd'hui l'endettement des Moirannais est inférieur à la moyenne des villes de notre strate. La charge de la dette par habitant est aujourd'hui de 872€ à Moirans. La moyenne nationale est de 949€/habitant et la moyenne des communes de notre strate est de 928€/habitants. (Pour comparaison elle était de 1620 euros/habitants en 2008). Pour information notre ratio de capacité de désendettement en 2017 est de 3,02 ans. Il est donc bien en dessous du seuil de zone dangereuse fixée à 12 ans. En conclusion, le Compte Administratif 2017 démontre que notre commune possède aujourd'hui une situation financière saine qui lui permet de maintenir ses ambitions et ses exigences à un niveau important. Je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des élus toutes tendances confondues qui participent à la gestion communale et dont le rôle d'arbitre a été primordial ces dernières années. Je remercie également l'ensemble des fonctionnaires de notre commune qui ont joué le jeu. Comme je vous l'avais évoqué lors du DOB, malgré une situation financière que l'on peut considérer meilleure que bien d'autres communes, ne compter pas sur moi pour relâcher ma vigilance dans notre gestion communale, car je sais trop bien que l'avenir peut parfois nous réserver son lot de mauvaises surprises ».

Groupe « Moirans Différemment » :

M. SPATARO-SCHEIDEL :

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

« M. le Maire, Nous n'avons pas pu assister à la Commission des Finances du 8 mars dernier qui, habituellement prévue à 18 h a été déplacée à 15 h 30 du fait d'un soit disant fort nombre de commissions. Or, le 8 mars dernier, la commission des Moyens aurait pu être programmée à 18 H 30. Nous remarquons M. le Maire que depuis 1 an et demi, tout est organisé pour évincer les oppositions de certains débats contradictoires ou d'échanges d'idées. Il est vrai que lorsque l'on s'entend dire de vive voix que les oppositions ne sont pas indispensables en commission, c'est dire M. le Maire, l'estime que certains élus de votre majorité porte à notre égard. Même si vous n'êtes pas responsable des faits et gestes des membres de votre groupe, en votre qualité de Maire, vous devez veiller à ce que les élus d'oppositions puissent s'exprimer quel que soit le sujet concerné et cela jusqu'en mars 2020. M. le Maire, nous ne sommes pas des élus secondaires de la commune de Moirans, et en ce qui me concerne, je ne suis ni une ourse polaire ni une girafe de méditerranée, mon bénévolat au sein de ce conseil doit être considéré avec respect. De plus, pour avoir été aussi une élue de votre la majorité sachez que je n'ai pas honte d'être aujourd'hui à cette place. Elle me permet surtout de pouvoir m'exprimer, chose qui m'était strictement interdit auparavant puisqu'il fallait suivre le mouvement. Aussi, je demande une nouvelle fois à la majorité de ne pas se tromper d'opposition ce ne sont pas les élus MD qui vous abondent de Recours. Enfin, vu que les élus MD n'ont pas pu s'exprimer en commission et au vu de ce désagréable ressenti, notre vote sera donc contestataire ».

G. SIMONET tient à s'excuser au nom de son groupe majoritaire, il comprend l'agacement de l'opposition et précise qu'il n'a jamais voulu les évincer, il respecte beaucoup trop le débat démocratique. Il est important d'écouter l'ensemble des revendications qui peuvent émaner des différents groupes.

En ce qui concerne « l'ours et la girafe » évoqué lors du discours des vœux à la population, il tient à préciser qu'il a juste voulu expliquer que pour des raisons physiologiques on ne verrait jamais d'ours blanc en Afrique et de girafe sur la banquise, il ne faisait aucunement allusion aux migrants, ce n'est pas sa façon de penser.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_006

COMPTE DE GESTION 2017 DE LA VILLE DU RECEVEUR PERCEPTEUR

RAPPORTEUR : Christine PEROTTO

Dossier suivi par : Michèle BERGERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de Pôle Moyens Internes en date du 8 mars 2018,

Madame Christine PEROTTO, Adjointe chargée des Finances, des Moyens Généraux et de la Gestion du Personnel rappelle au Conseil Municipal le Budget Primitif et les Décisions Modificatives qui s'y rapportent.

Elle présente les titres définitifs de créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, et soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le Receveur Percepteur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, les restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Percepteur a repris le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur, celui des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pendant l'exercice budgétaire 2017,

Statuant sur l'exécution des prévisions budgétaires 2017,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice précité n'appelle pas d'observation.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_007

AFFECTATION DES RÉSULTATS

RAPPORTEUR : Christine PEROTTO

Dossier suivi par : Michèle BERGERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de Pôle Moyens Internes en date du 8 mars 2018,

Christine PEROTTO Adjointe chargée des Finances, des Moyens Généraux et de la Gestion du Personnel expose au Conseil Municipal qu'après l'approbation du Compte Administratif, il convient de délibérer sur l'affectation des résultats, tableau joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions

APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée en annexe.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_008

RAPPORT SUR LES ACQUISITIONS ET LES VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

RAPPORTEUR : Christine PEROTTO

Dossier suivi par : Michèle BERGERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Pôle Moyens Interne en date du 8 mars 2018,

Madame Christine PEROTTO, Adjointe chargée des Finances, des Moyens Généraux et de la Gestion du Personnel présente au Conseil Municipal le rapport sur les acquisitions et les ventes de l'année écoulée.

En annexe du Compte Administratif, un état des acquisitions et des ventes des biens immobiliers apparaît pour l'année.

Il convient de délibérer de manière formelle cette liste en application de l'article L2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

APPROUVE l'état des acquisitions et des ventes des biens immobiliers annexé pour l'année.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_009

BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR : Christine PEROTTO

Dossier suivi par : Michèle BERGERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le Débat d’Orientation Budgétaire du 8 février 2018 en Conseil Municipal,

Vu l’avis favorable de la commission de Pôle Moyens Internes en date du 8 mars 2018,

Madame Christine PEROTTO, Adjointe chargée des Finances, des Moyens Généraux et de la gestion du Personnel expose au Conseil Municipal que le Budget Primitif 2018 qui est soumis au vote est équilibré en dépenses et en recettes,

Section de fonctionnement : 10 640 000,00 €

Section d’investissement :

Dépenses propositions nouvelles 2 689 737,00 €

Reports 1 340 263,00 €

Recettes propositions nouvelles 4 030 000,00 €

Ce budget est fidèle au Débat d’Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal du 8 février 2018.

1/ par 23 voix pour et 6 oppositions en ce qui concerne le vote du Budget Primitif 2018 au niveau de la section de fonctionnement,

2/ par 23 voix pour et 6 voix contre en ce qui concerne le vote du Budget Primitif 2018 au niveau de la section d’investissement,

3/ à l’unanimité en ce qui concerne le vote des subventions 2018 annexé au Budget 2018,

Madame Christine PEROTTO, ne participant pas au vote pour l’association « Don du sang »,

Monsieur François FERRANTE, ne participant pas au vote pour l’association « Centre de soin »,

Madame Sandra CAMPIONE, ne participant pas au vote pour l’association « Union des pêcheurs »,

Madame Maryline CUILIER, ne participant pas au vote pour l’association « Club Athlétisme »,

Madame Roberte NOIROT, ne participant pas au vote pour l’association « Boules Club »,

Monsieur Gilles JULIEN, ne participant pas au vote pour l’association « Amicale Sapeurs-Pompiers »,

Monsieur Georges GRANGIER, ne participant pas au vote pour l’association « Les

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

Baladins »,

Madame Pascaline FAGUET, ne participant pas au vote pour l'association « Petit Pré »,
Madame Maria SPATARO-SCHEIDEL, ne participant pas au vote pour l'association
« UNC ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 6 voix contre,

DIT que le Budget Primitif 2018 est voté par chapitre,

ADOPTE le Budget Primitif 2018 tel que proposé,

ADOPTE les subventions telles qu'annexées au présent budget,

ADOPTE également la subvention d'équilibre accordée au CCAS pour un montant de
296 860,00 euros (crédit prévu nature 657362)

Intervention(s) : G. SIMONET – M.C. NARDIN – V. ZULIAN – X. PELLAT

Monsieur le Maire :

« Nous avons construit notre Budget à partir d'un constat qui tient compte des réalités d'aujourd'hui, mais que nous savons toujours susceptibles d'évoluer avec les années au gré des décisions politiques qui pourront être prises au plus haut sommet de l'État. Nous avons envisagé des bases de recettes de fonctionnement stables. Nous partons du postulat que les dotations de l'État ne vont pas diminuer comme le nouveau président de la république s'y est pour l'instant engagé. Nous avons imaginé également des recettes fiscales stables, puisque nous n'avons pas la volonté d'augmenter les taux d'impositions communaux jusqu'à la fin du mandat. Nous avons également été prudents puisque nous n'avons imaginé aucune augmentation des bases. En ce qui concerne la CAPV, aucun transfert n'est prévu pour cette année, nous sommes dans l'attente des règles de répartition de la charge financière de la GEMAPI dont l'impact semblerait s'imputer pour l'instant directement sur les ménages par fiscalisation. La compétence gens du voyage est également en discussion et nous attendons des réponses claires et précises du Pays Voironnais quant aux règles de financement. Nous sommes donc repartis sur une dotation stable de la CAPV. En ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement elles seront plutôt stables. Notre BP 2018 proposera tout de même une baisse de -0,2% de notre masse salariale qui tient compte des augmentations liées au GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) et de la mise en place du jour de carence depuis le 1er janvier. Cela ne nous empêche pas non plus de procéder à certaines revalorisations : Par exemple depuis le début de l'année 2018 j'ai souhaité garder nos deux emplois d'avenir qui étaient jusqu'alors subventionnés par l'Etat. Nous intégrons donc cette année ces 2 salaires supplémentaires dans notre masse salariale pour maintenir un nombre d'agents suffisant et nécessaire au bon fonctionnement de nos services techniques. Depuis janvier 2018 nous avons également pris la décision d'augmenter notre taux d'encadrement dans les cantines, en passant d'1 accompagnateur pour 24 enfants en élémentaire, à 1 accompagnateur pour 20. C'est une autre dépense supplémentaire nécessaire au bon fonctionnement du temps de restauration scolaire de nos enfants. Malgré ces efforts engagés d'autres sources d'économies permettront de maintenir une baisse de -0,2% de notre masse salariale jusqu'en 2021. Là encore, j'espère

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

que nos élus du Pays Voironnais se pencheront sur les solutions trouvées par la commune de Moirans qui continue de baisser sa masse salariale tout en prenant en compte les augmentations des charges et des salaires liés au Glissement Vieillesse et Technicité.

Grâce à une gestion rigoureuse le BP 2018 proposera un autofinancement réel de 85 000€ alors qu'il était de 59 000€ en 2016 et 59 000€ en 2017. Là aussi nous pouvons nous féliciter de retrouver une marge de manœuvre qui va en augmentant avec les années. Ces efforts en fonctionnement nous permettront d'intégrer au mieux les coûts de la nouvelle piscine à partir de 2019. Notre santé financière, c'est-à-dire notre capacité de remboursement d'un prêt, est importante puisqu'elle est strictement analysée par nos possibles financeurs et conditionne l'obtention d'un prêt. Nos recettes globales d'investissement de notre BP 2018 sont quant à elles de 4 022 000€ prêts et reports compris. En 2018 nous poursuivons le financement de projets importants pour lesquels nous sommes engagés sur plusieurs années : la rénovation du quartier Champlong les Fleurs, la poursuite du pôle d'échanges, la vidéo protection, la SADAC, la démolition du pont de Champfeuillet, la mise en accessibilité PMR des voiries... pour un montant total de plus de 700 000 euros pour l'année 2018. Au-delà de la participation annuelle à ces grands projets, Moirans garde une part significative de ce que nous pouvons appeler « l'investissement courant » qui s'élève à 1 million d'euros environ, et qui nous permet chaque année de procéder à de nouveaux investissements. En 2018 nous envisageons de réaliser par ce biais : des réparations de voiries pour 285 000€, le renouvellement des photocopieurs dans les écoles, le remplacement de l'éclairage public dans certains secteurs de la ville, le renouvellement de la piste de saut d'athlétisme, le remplacement de la chaudière à Gérard Philipe, des terminaux pour notre police municipale, la réparation du mur du cimetière, la mise en place de Vidéo Projecteurs Interactifs dans nos écoles... et bien d'autres projets encore ! Ces chiffres du BP 2018 démontrent que notre commune de Moirans continue de maintenir un taux d'investissement important tout en diminuant sa dette. Enfin, en ce qui concerne la dette nous en avons déjà parlé lors de notre DOB et de notre Compte Administratif 2017, notre situation est très bonne et va encore s'améliorer en 2018 puisque nous n'avons pas engagé de nouveau emprunt et que nous continuons à rembourser une annuité de 1,2 millions comme en 2017. Pour votre information, si nous reprenons les chiffres des 20 dernières années, seule l'année 2005 aura présenté un capital restant du inférieur à celui de 2018. Je laisse maintenant place aux débats ».

Groupe « Osons l'Avenir » :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous nous présentez un Budget plat, sans ambition qui n'a comme seul objectif que de regagner quelques marges de manœuvre financière quand nos capacités d'autofinancement sont au plus bas. Si gérer une commune se résume à faire des économies, encore faut-il mener la réflexion plus avant ! Notre gymnase du Vergeron dont la capacité d'accueil a atteint ses limites commence à prendre de l'âge. Son état se dégrade et cela devient inquiétant entre fuites et plaques de contreplaqué qui tombent au moindre coup de ballon. Sans compter la salle de fêtes qui vieillit et dont l'usage pose des problèmes de bruit en centre-ville. Réserver le boulodrome à 2 associations (les boulistes avec 29 Moirannais qui monopolisent l'équipement et le club de tir à l'arc avec 27 Moirannais) cela nous interroge d'autant que les dépenses liées à son utilisation sont particulièrement élevées et ne peuvent que nous interpeller ! Vous dites que nous ne sommes pas constructifs. Une nouvelle fois nous vous démontrons le contraire en faisant la proposition de mettre en place, après une analyse de l'état des bâtiments

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

communaux, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour les rénover en profondeur. Nous vous proposons de trouver de nouvelles sources d'économie pour l'avenir qui passent par un usage des locaux raisonné et responsable ainsi que la réduction des dépenses énergétiques. Faire quelques efforts ne suffit pas, il faut aller plus loin ! Pourquoi ne pas couvrir le boulodrome de panneaux solaires et d'un plancher mobile, et lui trouver un autre usage ? D'autant que pendant les beaux jours les boulistes jouent à l'extérieur. Le conventionnement pour une utilisation avec contrepartie financière peut être aussi une source de recettes non négligeables. St Jean de Moirans vous le demande, pourquoi ne pas y répondre ? Vous avez déjà procédé ainsi avec d'autres associations. Les modalités d'utilisation de la piste d'athlétisme pourrait peut-être aussi être repensée. S'évertuer à rafistoler des bâtiments anciens comme ceux de l'école Simone Veil a-t-il pour vocation de les transformer en musée ? Combien de générations ont usé leurs fonds de culottes dans ces locaux inadaptés pour les enfants et les familles et au final coûteux pour la ville comme pour l'Éducation Nationale obligée de se couper en trois pour la faire fonctionner.

Oui c'est certain l'aménagement des locaux de la MJC est enfin terminé mais pour au final vider l'annexe mairie qu'il faut bien continuer à chauffer et imposer à l'espace Barféty une cohabitation entre des partenaires pour le moins confuse et de fait mal gérée, car vous vous défaussez des responsabilités qui vous incombent sur l'association Léo Lagrange qui est en premier lieu votre prestataire. Vous liquidez tout simplement Mosaïque en lui retirant ses missions principales mais vous êtes incapable de nous expliquer pourquoi si ce n'est recommencer à zéro le même projet d'Espace de Vie Sociale que les Moirannais financent à nouveau ainsi que l'Etat par le biais de la CAF. Quel gachis ! Comme Léo Lagrange le 26 février, vous auriez pu également mettre le questionnaire de lancement du diagnostic partagé pour la création de l'EVS sur le site de la Ville ! À ce jour il n'y est pas. Il est seulement indiqué sur le panneau lumineux devant la Mairie. Les investissements sont réduits une fois de plus à la portion congrue. Sans parler de projets structurants tels que la piscine pour laquelle nous souhaiterions avoir des nouvelles. Des projets pour lesquels il aurait été intéressant de présenter un plan pluriannuel d'investissement. Celui-ci aurait permis de flécher les investissements prioritaires en particulier en termes d'utilisation et de rénovation des bâtiments publics, ce qui aurait été source d'économies de fonctionnement pour l'avenir : des investissements qui auraient eu un vrai sens pour les Moirannaises et Moirannais. Chaque année, en regard de votre compte administratif, force est de constater que l'élaboration et/ou l'exécution de votre budget ne sont pas aussi rigoureux que vous voulez bien le prétendre. Une fois de plus, nous constatons que vos dépenses de fonctionnement restent très supérieures à la moyenne des communes de même taille (en moyenne 200 € de plus par an et par habitant depuis 2014). À nouveau nous observons que vos prévisions de dépenses sont supérieures de 15 % par rapport à vos dépenses réalisées. Cet écart, s'il vous permet de ne pas faire preuve de beaucoup d'exigences de gestion, a un coût pour les Moirannaises et les Moirannais qui doivent payer des impôts pour rien, puisque chaque année ils doivent financer 1 à 1,8 millions d'euros de dépenses non utilisées selon les années sur un budget total oscillant entre 14 et 15 millions d'euros. Ainsi malgré les efforts financiers, les impôts pour les Moirannais restent toujours les plus élevées du Pays Voironnais. Où sont les projets d'économie à venir pour le fonctionnement ? Nous ne pouvons que constater que ces dépenses augmentent régulièrement que l'on y inclut ou non les dépenses de personnel : ainsi vos charges à caractère général (qui regroupent les frais d'eau, d'électricité et des achats) passent de 1.692.000 € en 2016 à 1.868.000 € en 2017 et en 2018, vous prévoyez 1.935.000 € soit une hausse de 14% sur 3 ans.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

On est loin d'un comportement vertueux. Alors que nous aurions pu espérer voir se mettre en place un plan pluriannuel d'économies sur les dépenses de fonctionnement avec des axes clairs, une fois de plus nous constatons l'absence de toute approche globale, car vous vous contentez d'une gestion au fil de l'eau, picorant de-ci de-là quelques opportunités. Ainsi vos dépenses de fonctionnement pour 2017 s'élèvent à 8.844.000 € et vous prévoyez pour 2018 des dépenses à hauteur de 9.322.000 € soit une hausse 5,4 %. Et ne parlons pas de dépenses de personnel qui auraient dû diminuer de manière moins symbolique que ce qui nous est présenté. En effet la ville a eu en 2017 une opportunité exceptionnelle suite au départ de votre DGS et ses 59 000 € de revenu annuel net, sans compter les 10 000 € d'indemnités annuelles du SIEP. Au mieux vous avez réduit de 25% le temps de travail de votre directeur de cabinet. Ce qui nous conduit à nouveau à nous interroger sur la pertinence d'un tel poste. Vous l'estimiez pourtant nécessaire jusqu'en 2014 à croire qu'il ne l'était pas tant que ça ! Vous auriez pu, si vous en aviez eu la volonté, dégager de vraies économies en la matière. Mais non, au final vos propositions sont dérisoires car avec 10.000 € d'économies proposés ce n'est que très marginal car vos effectifs restent constants. Vous avez décidé en 2017 d'armer la police municipale car l'État mettait gratuitement à disposition des armes suite aux attentats et d'installer un système de vidéosurveillance : 40 caméras à Moirans pour un coût de 411.000 € Cela interroge ! En effet Monsieur le Maire, vous avez déclaré en Conseil Municipal que ce dispositif ne serait ni préventif, ni dissuasif. Alors à quoi servira-t-il ? Un bilan publié récemment par un directeur de recherche du CNRS montre que ces dispositifs qui existent pourtant depuis plus de 20 ans n'ont pas prouvé leur efficacité si ce n'est pour réaliser de la vidéo verbalisation. Rapportée à leur coût elles sont loin d'être rentables ! Comme dit le préfet de l'Isère dans une interview au Dauphiné Libéré à l'automne 2017, « les caméras ne sont pas l'alpha ni l'oméga » quand elles ne sont pas associées à une politique globale de sécurité publique. Force est de constater qu'à Moirans la politique choisie s'appuie sur des mesures parcellaires, décidées au coup par coup et que la prévention a été oubliée depuis de trop nombreuses années. D'ailleurs une réunion sur ce sujet n'a mobilisé que 20 personnes dont 6 élus le 29 novembre 2017 à la salle des fêtes. Quel est l'état d'avancement du projet ? Alors que la seule acquisition se limite à l'€ symbolique pour une traboule, qu'advient-il de la seconde fermée depuis de nombreux mois, alors que des bâtiments se libèrent en centre-ville et que la Ville a toute légitimité pour les acheter afin de redessiner son centre-ville. Quelle politique offensive la Ville met-elle en œuvre pour sauver ses commerces, son cœur de ville, avant que le Leclerc n'impacte irrémédiablement le devenir des petits commerçants. À quoi cela servirait-il de vouloir taxer l'occupation de l'espace public alors qu'ils font vivre notre ville et qu'il suffirait de poser un cadre d'utilisation pour fonctionner correctement ? Il y a tant de choses à construire autour du vivre ensemble, trouver des manières originales et innovantes pour se réapproprier sa ville, la rendre encore plus vivante, plus humaine, en redonnant de l'écoute, de la solidarité et de l'espoir à ses habitants. En développant une bonne entente entre les différentes populations qui la composent et qui sont une richesse, tout comme son patrimoine et son histoire qui disparaissent peu à peu de nos mémoires alors que les témoignages des anciens constituent les racines de notre histoire locale.

Est-ce parce que Moirans n'a pas d'argent que rien ne se fait ou est-ce plutôt parce que vous n'avez pas de projet, si ce n'est regagner des marges de manœuvre financières ; certains ne sont pourtant pas forcément coûteux mais naissent, se construisent et se mettent en place avant tout autour de convictions, d'envies, d'énergie et de volontés partagées ».

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

Suite à l'intervention de Mme Spataro-Scheidel concernant les multiples recours engagés par « Osons l'Avenir », Mme Zulian précise que cela concerne toujours le même dossier engagé dans le cadre de l'intérêt général.

Mme Zulian précise également à M. le Maire que certaines commissions municipales ne se sont pas réunies depuis plusieurs années.

En réponse à M. le Maire qui semble croire que le groupe « Osons l'Avenir » voudrait reconstruire tous les bâtiments municipaux cités dans son intervention, Mme Zulian indique que bien évidemment il n'en est rien mais qu'il s'agit de réfléchir aux modalités d'utilisation en regard des coûts de fonctionnement et des économies à rechercher.

Concernant le Boulodrome, Mme Zulian précise à M. le Maire que les éléments et les coûts d'utilisation très élevés qu'elle a évoqué dans son intervention, sont ceux qui ont été fournis en commission.

Suite à l'intervention de M. le Maire faisant une comparaison avec les dépenses des ménages pour justifier la hausse des dépenses des fluides, M. Pellat lui précise que tout comme ces derniers, il peut réfléchir à des économies afin de limiter les dépenses. Par ailleurs à travers toute la France des communes réfléchissent et innovent pour trouver des économies car Moirans n'est pas la seule commune concernée par les contraintes financières.

Suite à l'intervention de M. le Maire estimant que le coût budgétaire de la précédente DGS était raisonnable, M. Pellat précise que cette dernière a déclaré à l'Assemblée Nationale 59 000€ de revenu net perçu de la Ville et 10 000€ perçu du SIEP, ce qui représente, avec les cotisations sociales, pour les finances communales un coût de 90 à 100 000€. Si pour une commune de cette taille, M. le Maire estime que c'est une dépense raisonnable, alors nous n'avons la même définition de la raison.

Suite à l'intervention de M. le Maire à propos des PPI, M. Pellat précise qu'ils doivent être régulièrement réactualisés.

Réponses de M. le Maire au groupe « Osons l'avenir » :

Concernant les remarques de l'opposition : « un budget plat, sans ambition, pas rigoureux » et qui finalement est un gâchis. Il précise qu'un seul adjectif correspond au Budget Primitif présenté ce soir : c'est un budget réaliste et adapté à la situation actuelle.

Concernant le boulodrome, il revient sur les chiffres évoqués par l'opposition (29 usagers moirannais), ils sont erronés, il y a plus de 140 licenciés (+ de 100 moirannais) juste pour la pétanque. Il rappelle également l'utilisation du boulodrome par d'autres associations comme les Archers ou les joueurs de carte. Quant à l'entretien du boulodrome et des équipements sportifs, utilisés au-delà de la commune, il pensait qu'ils seraient repris par l'intercommunalité, idem pour le fonctionnement de la piscine. Il lance un appel au Président du Pays Voironnais, il espère que rapidement la prise de compétence totale de ces équipements soit étudiée.

Concernant l'annexe de la mairie, Monsieur le Maire précise qu'à l'époque les services étaient décentralisés et éclatés dans toute la ville et des locaux étaient loués à la SDH. Les services ont été regroupés et des économies ont été effectuées.

Concernant la construction d'une nouvelle école, ce projet était prévu lors de son mandat

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

précédent, heureusement le projet a été arrêté, car aujourd'hui, vu la façon dont évolue Moirans cette nouvelle école, ne serait déjà plus adaptée à la situation moirannaise actuelle.

Concernant l'augmentation des charges générales, pour lesquelles, Monsieur le Maire n'a pas eu une gestion vertueuse, celui-ci demande à l'opposition comment on peut faire pour rester sur un même budget lorsque les charges fonctionnelles ne cessent d'augmenter (eau, électricité, chauffage, etc.).

Concernant les dépenses de personnel, il estime que le coût budgétaire de la précédente DGS était raisonnable et inférieur aux précédents DGS.

Concernant la piscine, Monsieur le Maire répond à Mme ZULIAN qu'il rencontrera le Préfet lundi prochain, et le Département le 19 avril pour les subventions et pense qu'il aura de bonnes nouvelles.

Monsieur FERRATO répond à la question de Mme ZULIAN concernant la vidéosurveillance :

Ce dossier a été présenté en commission où M. PELLAT assistait. Les travaux de génie civil ont commencé et sont d'ailleurs presque terminés, pour une somme de 100 000€ La consultation pour les caméras et la fibre a été lancée, les enveloppes ont été ouvertes il y a une semaine et prochainement une MAPA sera organisée.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_010

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

RAPPORTEUR : Christine PEROTTO

Dossier suivi par : Michèle BERGERET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission de Pôle Moyens Internes en date du 8 mars 2018,

Madame Christine PEROTTO, Adjointe chargée des Finances, des Moyens Généraux et de la gestion du Personnel, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018.

Les taux communaux restent à l'identique par rapport à 2017.

Les taux proposés sont :

	2017	2018
Taxe d'habitation	16,74 %	16,74 %
Foncier bâti	24,22 %	24,22 %
Foncier non bâti	77,81 %	77,81 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 6 voix contre,

Accepte les taux d'imposition tels que présentés pour l'année 2018.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_011

EDUCATION/JEUNESSE/ENFANCE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA BALANCELLE

RAPPORTEUR : Maryline CUILIER

Dossier suivi par : Sandrine GARCIA

Vu l'avis favorable de la commission Pôle Enfance/Jeunesse en date du 26 février 2018,

Madame Maryline CUILIER, Adjointe à la Jeunesse et à la Petite Enfance, expose au Conseil Municipal que l'association La Balancelle gère trois services d'accueil de jeunes enfants : le Multi-accueil, la crèche Familiale situés dans les locaux du Gratien et le Jardin d'Enfants Educatif dans les locaux du Parc Martin, loués par la Balancelle à la SDH. Il convient, donc, de prendre une nouvelle convention avec l'association La Balancelle afin de définir les modalités de fonctionnement.

Maryline CUILIER propose donc ce qui suit :

La commune dispose de 2 représentants qui siègent à titre consultatif au Conseil d'Administration (CA) de La Balancelle qui peut être réuni à la demande de la commune.

La commune met à disposition de La Balancelle les bâtiments situés Place des Remparts, immeuble Le Gratien et prend en charge l'entretien matériel et la réparation des locaux. La commune règle les frais des consommations électriques, du chauffage, de la protection contre l'incendie, des assurances du propriétaire et des taxes immobilières.

L'association prend à sa charge les assurances pour tous ses membres, employés et personnes présentes dans les locaux. Elle prend également à sa charge l'assurance du matériel qui lui est propre.

La commune subventionne après accord préalable les investissements nécessaires pour de nouvelles activités afin d'améliorer celles qui existent.

Les modalités de subvention sont détaillées dans la convention et la subvention annuelle est versée par tiers en janvier, avril et septembre de chaque année.

Le personnel est recruté par La Balancelle conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant, l'un des Adjointes pris dans l'ordre du tableau à procéder à la signature de la convention avec l'association La Balancelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, l'un des Adjointes pris dans l'ordre du

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

tableau à signer la convention.

Intervention(s) : G. SIMONET – M. CUILIER – M.C. NARDIN – V. ZULIAN

Groupe « Osons l’Avenir » :

M.C. Nardin : « La démarche et le travail effectué à la Balancelle est intéressant à de nombreux égards. Une réflexion globale sur les modalités et capacités d’accueil en lien avec les attentes de la population a -t-elle été réalisée récemment ? Si ce n’est pas le cas, ne serait-il pas opportun d’en réaliser une aujourd’hui.

Elle demande également quand est prévue l’installation de la MAM sur Moirans ?

M. CUILIER répond que la commune travaille sur un nouveau projet de crèche et qu’un diagnostic est en cours d’élaboration. L’installation de la MAM sur la commune est prévue pour avril, mais rien n’est sûr ou alors septembre.

Monsieur le Maire précise que le programmiste finira son travail en juillet et bien entendu le diagnostic sera transmis aux différents groupes.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_012

ECOLE DE MUSIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

RAPPORTEUR : François FERRANTE

Dossier suivi par : Catherine ROUX

Monsieur François FERRANTE, Adjoint à la Culture, à l'Animation et au Patrimoine, rappelle au Conseil Municipal la convention liant la ville de Moirans et le Département de l'Isère, approuvée par délibération du 23 octobre 2008, et visant le développement de l'expression et la diffusion musicale.

À ce titre, l'école municipale de musique de Moirans, principal diffuseur musical local, est organisatrice de plusieurs événements musicaux pour la saison 2017/2018, à savoir :

-Les représentations de Noël des 15 et 16 décembre 2017, « Danses de salon » avec les professeurs de l'école de musique de Moirans et l'association « Moirans Danse »

-Les concerts « Brel en chanson » des 27 et 28 avril 2018, avec les Orchestres à vent de Moirans et la chorale « la croche cœur » de St Jean de Moirans.

-« Les Dimanches en Musique » : 28 janvier 2018 « Couleur cuivre », 18 mars 2018 « Le salon romantique », 6 mai 2018 « Musique contemporaine »

-Le concert « Violoncelle en fête » du 26 mai 2018, avec les orchestres à cordes cycle 2 et 3 de Moirans, l'ensemble « Piccola Musica » et l'ensemble de violoncelles « Tutti Celli »

-La « Fête de la musique » du 22 juin 2018 avec les orchestres à vent et à cordes cycle 2 et 3.

Compte tenu des dépenses engagées par l'école municipale de musique, et pour permettre la réalisation de ces projets, il est donc proposé de déposer auprès du Conseil Départemental de l'Isère une demande de subvention de fonctionnement d'un montant supérieur à 16.000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, l'un des Adjointes pris dans l'ordre du tableau, à déposer auprès du Conseil Départemental de l'Isère une demande de subvention de fonctionnement pour un montant supérieur à 16.000 euros au profit de l'école municipale de musique.

Intervention(s) : G. SIMONET – F. FERRANTE – C. TARI – V. ZULIAN

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

Groupe « Osons l'Avenir » :

V. ZULIAN : « Autant le projet Monastir en croisant la musique, la jeunesse et la découverte d'autres pratiques dans d'autres pays nous semble intéressant, autant l'idée de faire intervenir un enseignant de l'école de musique sur des heures de chorale à l'école privée nous interroge.

Est-ce le rôle d'une commune de payer des interventions à l'école privée ?

Nous sommes d'accord sur le principe de demander des subventions de fonctionnement au CDI mais s'il s'avère que la ville finance des interventions à l'école privée, cela nous questionne. Qu'est-il prévu exactement ? ».

Monsieur le Maire demande de ne pas rouvrir ce vieux débat sur l'école privée et l'école publique, on a la chance d'avoir 2 écoles complémentaires.

F. FERRANTE trouve décevant que l'on fasse une différenciation entre les élèves de Moirans qu'ils soient élèves privés ou publics. L'apport de la commune doit être équitable sur l'ensemble des élèves, c'est ce que la commune a essayé de faire depuis de nombreuses années. S'il y a une réalisation particulière à l'école publique, elle doit être également proposée à l'école privée.

C. TARI tient à préciser qu'il est important d'être équitable entre les écoles parce que de toute façon la commune devra compenser financièrement à l'école privée les moyens nouveaux mis à disposition des écoles publiques.

Concernant la remarque de Mme ZULIAN sur le fait qu'il n'y ait pas que des enfants moirannais dans les écoles privées et sur le questionnement de l'argent public, S. CAMPIONE tient à faire remarquer que si on commence à regarder cela, il faudrait également regarder les subventions des associations où il n'y a pas énormément de moirannais.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

DELIB N°DEL2018_013

AMÉNAGEMENT/FONCIER/ENVIRONNEMENT

CESSION D'UN TERRAIN AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UN NRO (NEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE) ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - BM 236 VALMORGE

RAPPORTEUR : Adriano FERRATO

Dossier suivi par : Bernadette CHATEIGNER

Vu France Domaine consulté en date du 13 février 2018,
Vu l'avis favorable de la commission de pôle Aménagement/Travaux en date du 5 février 2018,

Monsieur Adriano FERRATO, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, indique au Conseil Municipal que le Département de l'Isère s'est engagé dans la réalisation d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des Noeuds de Raccordement Optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux. Après échanges et avis techniques, il ressort que la parcelle communale BM 236, située rue Barjon, ZA Valmorge, est la mieux positionnée. L'emprise nécessaire à la construction du local technique est de 100 m² environ à détacher de cette parcelle.

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché. Cependant le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

Afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, la commune l'autorise à déposer le permis de construire du futur bâtiment et à prendre possession par anticipation de la partie de parcelle concernée, BM 236 pour 100 m² environ.

Compte tenu de l'intérêt général présenté par ce projet, Monsieur FERRATO propose au Conseil Municipal d'approuver cette cession et d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme et d'occupation du terrain par le Département de l'Isère.

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de cession au Département de l'Isère, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée BM 236, rue Barjon à Valmorge, pour environ 100 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, l'un des adjoints pris dans l'ordre du tableau, à signer tous les documents liés à cette vente, et notamment l'acte administratif,

AUTORISE le Département de l'Isère à déposer un permis de construire sur la parcelle BM 236p et à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire pour démarrer les travaux dans l'attente de la formalisation de l'acte de cession.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses :

1/ Xavier Pellat : « Concernant les véhicules de fonction et/ou de service mis à disposition des agents, il est nécessaire de délibérer annuellement pour fixer les règles applicables. Or, depuis 2014 et la délibération de principe concernant la voiture de fonction de la DGS, le Conseil Municipal n'a pas été amené à délibérer sur la question ».

F. LONGO répond : « Comme évoqué lors des vœux aux personnels, la voiture du DGS sera supprimée à la fin du contrat le 31 juillet 2018. La Capture utilisée actuellement sera mise à la disposition du CTM dès la suppression du contrat de la 2008. Au regard de ces modifications, il ne nous semble pas utile de prendre une délibération pour cette année 2018 ».

2/ Marie-Christine Nardin : « Plusieurs points interrogent les habitants du quartier Champlong/Les Fleurs. Qui a la responsabilité du chantier ? Comment peut-on laisser traîner soit de la laine de verre, soit du polystyrène a même le sol, même pas recouvert par une bâche ? Imaginez ce qu'il se passe lorsqu'il y a un vent fort comme ce week-end ? Les enfants jouent avec ce qui traîne sur ce chantier. »

G. SIMONET tient à rappeler que le maître d'ouvrage sur le quartier des Fleurs/Champlong est le bailleur mais qu'il remercie Mme NARDIN de les tenir informer de cette situation ».

G. JULIEN précise qu'en effet, le maître d'ouvrage c'est bien le bailleur. Cette problématique a été remontée au service Technique, E. FRESSARD est intervenu auprès du bailleur. Maintenant s'il y a d'autres problèmes, il faut les faire remonter. Lors de la concertation, il avait été convenu que le chantier soit le moins impactant possible et qu'il respecte le cadre de vie.

Marie-Christine Nardin : « Y a-t-il la possibilité d'avoir un mot de passe personnel pour les

Commune de Moirans – Séance du 15/03/2018 à 19 h 00

élus pour le wifi dans les bâtiments communaux ? »

F. LONGO explique qu'il existe 2 réseaux WIFI, un global et l'intranet mais malheureusement il n'y a pas d'accès personnalisé mis en place à Moirans.

Ce procès verbal de séance rend compte de manière synthétique des décisions prises à l'occasion de la séance publique du Conseil Municipal. Pour disposer du compte rendu intégral, et pour davantage d'exhaustivité, une version intégrale des échanges est disponible sur demande en Mairie, sous format audio-informatique. Il est également disponible sur le site internet de la ville, rubrique « le conseil municipal »